

Afin d'en arriver à une meilleure compréhension des causes et de l'ampleur des divergences entre les statistiques sur le commerce des marchandises du Canada et celles d'un pays partenaire, Statistique Canada a entrepris des études de rapprochement avec certains des principaux partenaires commerciaux du Canada. Ces études consistent en une comparaison bilatérale des statistiques sur le commerce publiées par les pays partenaires, qui vise à expliquer les différences observées et à produire un certain nombre d'« estimations » qui tradiraient mieux les échanges réels entre deux pays. Ces exercices ont été utiles pour quantifier deux grandes causes probables des divergences observées entre les chiffres publiés : les erreurs d'attribution parmi les pays et le sous-dénombrement des exportations.

#### *Erreur d'attribution entre pays*

Une erreur d'attribution entre pays se produit lorsqu'on attribue une transaction commerciale à un pays qui n'est pas la destination finale des biens, engendrant une situation où les deux partenaires attribuent la transaction à des pays différents.

Pour la plupart des pays, les statistiques sur le commerce d'exportation sont attribuées au pays de destination finale connu au moment où l'expédition franchit la frontière. Cependant, les profils d'échange et de transport peuvent être complexes et faire intervenir plus d'un pays en route vers la destination finale. L'exportateur peut ne pas connaître la destination finale ou confondre le pays intermédiaire avec le pays de destination finale. Par contre, les importations sont imputées au pays d'origine et non au pays d'expédition.

La simplicité de déclaration, conjuguée au traitement tarifaire, pourrait aussi expliquer certaines erreurs d'attribution entre pays. Il est administrativement plus facile de déclarer des expéditions à l'exportation comme étant destinées à la consommation aux États-Unis, plutôt qu'étant en transit au États-Unis vers un pays tiers. Tandis que les droits à l'importation fournissaient autrefois une incitation à comparer avec exactitude les exportations, ce n'est plus le cas de nos jours.

Avant la conclusion de l'Accord de libre-échange Canada—États-Unis, les biens entrant aux États-Unis pour y être consommés étaient assujettis à des droits tarifaires; les biens qui s'y trouvaient en transit n'étaient pas été assujettis à ces droits. Par conséquent, même si les exigences de déclaration du commerce de transit étaient plus complexes, la pénalité financière que constituait l'imposition d'un droit tarifaire favorisait une déclaration exacte. Cependant, comme les droits tarifaires sur les importations aux États-Unis ont pratiquement disparu, ils ne jouent plus leur rôle dissuasif d'antan. En outre, la facilité avec laquelle on peut compléter une déclaration est souvent le facteur déterminant au moment de produire une déclaration douanière.

À titre d'exemple, le Canada peut expédier aux États-Unis des biens destinés au Mexique. Un écart statistique apparaîtra si ces biens sont reçus et déclarés comme étant destinés à la consommation aux États-Unis mais sont ensuite réexportés au Mexique sans subir de transformation. En raison de la présence de l'Accord sur l'échange de données entre le Canada et les États-Unis, l'exportateur canadien n'aura pas à produire un document d'exportation pour les biens qu'il expédie aux États-Unis s'ils sont destinés à la consommation sur le marché américain; les exportations canadiennes aux États-Unis correspondent aux importations américaines provenant du Canada. Le commerce d'exportation du Canada avec les États-Unis sera alors surestimé. Réciproquement, le commerce d'exportation du Canada avec le Mexique sera sous-estimé. Par contre, le commerce total du Canada ne changera pas, mais les importations aux États-Unis en provenance du Canada et les exportations américaines au Mexique seront surestimées. Les données sur les importations mexicaines indiqueront que les biens proviennent du Canada étant donné que les importations sont consignées en fonction du pays d'origine.